



EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 22 juin 2023
Convocation du : 16 juin 2023
Conseillers en exercice : 35
Conseillers présents : 25

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le vingt-deux à dix neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Ville d'ARMENTIERES se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Bernard HAESBROECK, Maire.

PRESENTS : Bernard HAESBROECK, Jean-Michel MONPAYS, Arnaud MARIÉ, Céline LEROUX, Laurent DERONNE, Hugues QUESTE, Martine COBBAERT, Jean-Louis MERTEN, Martine DUBREU, Ibtissam MARZAK-AFFAOUI, Lahcem AIT EL HAJ, Valérie PRINGUEZ, Philippe CATTOIRE, Dominique BAILLEUL, Véronique NAEYE, Pierre VANNESTE, Sophie TANGHE, Cristiane DELESTREZ, Michel PLOUY, Jean-Jacques DERUYTER, Hans LANDLER, Bruno VANGAEVEREN, Benjamin TISON-BEERNAERT, Mylène MERAD, Mélanie DEZEURE

EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR : Sylvie GUSTIN, Catherine DE PARIS, Thomas BLACTOT, Rut LERNER-BERTRAND, Grégory PICKEU, Alexis DEBUISSON, Carole CASIER, Philémon BRUNET, Caroline BAURANCE, Désiré BAILLON, ont délégué respectivement pour les représenter Bernard HAESBROECK, Jean-Michel MONPAYS, Céline LEROUX, Martine DUBREU, Arnaud MARIÉ, Hugues QUESTE, Laurent DERONNE, Pierre VANNESTE, Jean-Jacques DERUYTER, Michel PLOUY conformément à l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

SECRETAIRE DE SEANCE : Pierre VANNESTE

DE23.106

INSERTION PROFESSIONNELLE ET EMPLOI
ADHESION DE LA VILLE D'ARMENTIERES
AU PLIE FLANDRE-LYS

Autorisation - Approbation



De très longue date, la municipalité a montré et mis en œuvre de très fortes ambitions en matière d'insertion

A ce titre, le Conseil Municipal du 10 juillet 2014, à travers la délibération n°14.110, a validé la labellisation et l'adhésion de la ville d'Armentières au dispositif Sésame Emploi en Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE).

Porté par l'Association Emploi Formation Vallée de la Lys et de la Flandre Intérieure (A.E.F.V.L.F.I.), le PLIE Flandre-Lys est un dispositif de coordination visant à mobiliser l'ensemble des acteurs et des moyens intervenant en matière d'insertion sociale et professionnelle en direction des publics exclus durablement du marché du travail.

Ce dispositif partenarial a pour principales missions :

- de réunir les acteurs et opérateurs locaux concernés autour d'objectifs qualitatifs et quantitatifs d'accès de personnes « en difficultés » à un emploi durable, en organisant pour ces personnes des parcours d'insertion professionnelle individualisés avec un accompagnement renforcé assuré par des référents spécialisés ;
- d'assurer l'ingénierie technique et financière des actions et des dispositifs locaux contribuant à l'emploi de ses participants puis au maintien de ceux-ci dans l'emploi pendant au moins 6 mois, ou à la formation qualifiante.

Cette structure est un outil de développement local à travers sa capacité à concevoir, avec différents partenaires, tous les projets qui peuvent concourir à l'amélioration des parcours d'insertion des publics concernés.

Le montant de la participation au fonctionnement de ce dispositif est fixé à 0,80 € par an et par habitant (sur la base Insee 1^{er} janvier 2023 de 25 588 habitants) soit une subvention annuelle de 20 470,40 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

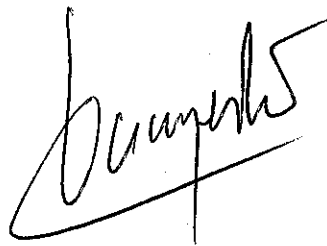
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents inhérents au renouvellement de l'adhésion de la Ville d'Armentières et à la mise en œuvre de cette action ;

- d'arrêter la participation de la Ville d'Armentières à 20 470,40 € pour l'exercice 2023.

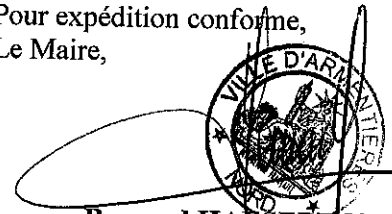
ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Ainsi fait et délibéré
comme ci-dessus,

Pierre VANNESTE
Conseiller Municipal
Secrétaire de Séance



Pour expédition conforme,
Le Maire,



Bernard HALSEBROECK
Vice-Président de la Métropole
Européenne de Lille